

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :**Mardi 19 septembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 septembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents : Mmes Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Frédéric NAVARRE, Jean-Jacques REMY.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h35 début du conseil municipal.

Ordre du jour :**Bilan de la fête communale :**

De l'avis général, le repas communal est une réussite, l'apéritif a été victime de son succès. Les améliorations comme les éclairs en dessert au lieu de la traditionnelle salade de fruits et la meilleure qualité des vins ont été appréciés.

Il y a eu 269 participants, le chiffre le plus important depuis 2011.

Le maintien de l'éclairage public avait été demandé mais celui-ci s'est éteint à 22h30. La société SETI n'a pas réinitialisé les réglages après une intervention. Toutes les rues ont pu être rallumées sauf les alentours de la salle polyvalente.

Suite aux demandes, un concours de boules (sur inscription) pourrait être organisé l'année prochaine (Le dimanche matin).

Un contact sera pris avec la compagnie Isis pour demander un devis pour un spectacle de cirque.

Le conseil municipal est consulté pour accepter les sommes en numéraires des extérieurs :
180 € en chèques et 420 € en liquide. Le conseil accepte à l'unanimité.

En raison de la pénurie en apéritif constatée alors qu'il restait des tickets à certains, la question est posée : ne faudrait-il pas ne servir qu'un seul apéritif ou alors limiter les horaires de l'apéritif (19h00 à 21h00), ou peut-être encore servir des doses moins importantes ?

De la même façon, la distribution des tickets de manège doit être faite et annoncée à 15h30. Certains Brancourtois arrivés tardivement n'ont pas eu de tickets bien que le maire et les adjoints en aient financés plus que les années précédentes avec leurs propres indemnités.

Jean-Paul LEQUEUX rapporte que les forains souhaitent une réunion avec le maire et les représentants du conseil concernant l'organisation de la fête communale. Monsieur le Maire reste circonspect et précise qu'il entend rester maître de l'organisation de la fête.

Démissions :

Monsieur le Maire annonce les deux démissions intervenues cet été :

Le 24 juillet, la démission de Madame Elodie PEYOIS pour des raisons personnelles,

Le 25 août, la démission de Madame Mélanie MAGNIER pour des raisons familiales et personnelles, mais aussi parce qu'elle ne se sent pas entendue au conseil municipal.

Il laisse la parole à Jean-Jacques REMY, premier adjoint, qui annonce avoir également présenté sa démission au Préfet de l'Aisne (c'est le cas pour les adjoints au maire) pour le 31 octobre 2017. Il désire mener à bien le travail de reprise des concessions entamé au début du mandat et celui du recrutement de la secrétaire de mairie.

Cependant, le Préfet n'accepte les démissions qu'avec effet immédiat. Il dit avoir retiré sa démission pour la présenter à nouveau après la réalisation des travaux fin octobre.

Il énumère les motifs de sa démission ; son travail d'abord, qui ne lui permet plus de s'investir comme il le voudrait, une divergence de vue parfois avec les employés communaux, administratifs ou techniques et enfin un manque de concertation avec le conseil, le maire et les adjoints. Monsieur le maire reconnaît avoir été accaparé par la communauté de commune Picardie des châteaux. Jean-Jacques REMY fera des propositions à la prochaine réunion du mardi avec le maire et les adjoints. Monsieur le Maire annonce qu'au prochain conseil municipal, il fera une présentation de la situation financière et un récapitulatif des travaux réalisés et en cours. Ce conseil se tiendra le mardi 10 octobre.

Jean-Pierre DURET propose que des conseillers puissent s'investir un peu plus en doublure des adjoints afin de pouvoir les remplacer en cas de besoin. Maggy PEZZINI et Nadège DELPECH demandent à ce que le travail en commission soit un peu plus fréquent de façon à pouvoir s'impliquer davantage.

Monsieur le Maire confirme que certains travaux ne peuvent aboutir que s'ils sont précédés par des travaux en commission. D'après lui, c'est typiquement le cas de la ferme Doffemont dont on a beaucoup parlé en conseil mais sur laquelle seul Jean-Jacques REMY a fait des propositions qui n'ont pas pu être détaillées.

Jean-Jacques REMY confirme que la communication est primordiale au sein du conseil municipal.

A la demande de Francis DEMARQUE, Monsieur le Maire rappelle la réglementation ; Ces deux démissions qui s'ajoutent à celles de M.NOUVIAN et de Mme VIGNERON portent à quatre le nombre d'absents. Au prochain départ, avec 5 absents, il faudrait organiser des élections partielles. S'il y a plus de 5 absents, ce sont des élections complètes qu'il faudrait organiser.

Remboursement :

Remboursement d'un trop perçu de l'assurance. Le conseil, consulté, accepte à l'unanimité un remboursement de 418,64€.

Ralentissement de la vitesse :

Monsieur le Maire annonce une bonne nouvelle : Les subventions aux amendes de police étaient closes, mais fin juillet, le conseil départemental a décidé de réintroduire une enveloppe de subventions. La commune serait éligible à 59% du hors taxes, donc éventuellement 22 000€ de subventions sur 43 000€ de travaux. Des frais supplémentaires seront néanmoins nécessaires, des relevés topographiques devront être réalisés par un géomètre pour un coût de 1 188€.

Le conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à s'engager auprès de l'ADICA pour l'étude et la réalisation des travaux.

Le positionnement des écluses imposera sur les axes secondaires, la pose de "coussins Berlinois".

Délibération SIRTOM :

La nouvelle communauté de communes Picardie des Châteaux a décidé de s'abonner au SIRTOM. Comme l'ancienne CC du val de l'Ailette n'y était pas abonnée, l'ensemble des communes est consulté pour avaliser cette décision. Le conseil approuve à l'unanimité.

Jean-Jacques REMY rappelle que chaque année les taxes sur l'enfouissement augmentent de 10%. Il faut donc trier 10% de plus tous les ans pour ne pas voir augmenter les factures.

SIDEN SIAN :

La communauté de communes Picardie des châteaux (CCPC) a décidé d'exercer la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et de ne pas la déléguer (de façon onéreuse) au SIDEN SIAN qui gère actuellement l'assainissement.

Affaires et questions diverses :

Concession cimetière :

Par un courrier Monsieur et Madame MALEC qui, ont quitté Brancourt en début d'année, rétrocèdent gratuitement à la commune leur concession au cimetière. Monsieur et Madame Patrick LEQUEUX rachètent celle-ci à la mairie au tarif en cours actuellement.

Connexion téléphone et internet aux écoles :

L'opérateur ORANGE confirme que la nouvelle ligne sera opérationnelle à l'école primaire avant 15 jours.

Le branchement définitif de l'Internet sera terminé à l'école maternelle pour le 4 octobre.

La ligne de la bibliothèque fonctionne.

L'abonnement SFR est résilié, cet opérateur n'a pas daigné s'intéresser aux réclamations et envoyer un réparateur pour rétablir le fonctionnement des lignes.

PACS :

A compter du 1^{er} novembre, les Pactes Civils de Solidarité (PACS) seront réalisés à la Mairie et non plus au tribunal.

Ecoles :

Il y a 86 élèves dans les écoles de Brancourt, répartis ainsi :

30 maternelles

56 primaires (28 CP, CE1, CE2) et (28 CM1, CM2)

Cantine :

50 inscrits à Brancourt et 10 à Prémontré.

15 élèves de Brancourt et 4 de Prémontré déjeunent tous les jours. Il y a régulièrement 35 rationnaires.

Odile BENOIT est désormais seule et un renfort de 8 heures par semaine (2h par jour en période scolaire) est nécessaire.

Le prix des repas facturés à la commune par la société NEWREST a été revalorisé, passant de 2,60 € à 2,64 €. Cela n'est pas répercuté sur le prix facturé aux enfants (4,50€. Ce prix tient compte du coût des animatrices du périscolaire 1,50€ par enfant par jour).

RIFSEEP :

Nouveau régime indemnitaire des employés communaux.

Ce nouveau dispositif indemnitaire de référence va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) , versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).Le conseil municipal devra déterminer, chaque année une enveloppe financière attribuée à chaque catégorie d'agents.

Recrutement de la secrétaire de Mairie :

(En remplacement de Mme Dorothée BOULARD qui part en disponibilité pour convenance personnelle).

Ce recrutement ayant fait l'objet d'une délibération, est confié au centre de gestion de l'Aisne à Chauny. Huit candidates seront reçues en entretien le 20 septembre par Monsieur BUART du centre de gestion, Monsieur le maire Francis KOCK, Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint et Maggy PEZZINY conseillère municipale.

URBANISME :

Parcelle à viabiliser :

Les héritiers de Madame BURETTE souhaitent vendre une partie du jardin de la maison en terrain à bâtir. Pour des raisons de sécurité, la voirie départementale interdit l'accès direct à la route (carrefour de la rue de la croix blanche et de la rue de la gravière, sur la route PINON-COUCY).

Un accès est possible par le chemin, qui implique des travaux de viabilisation et de voirie et engendre un problème de sécurité. La décision appartient à Monsieur le Maire qui consulte le conseil. Celui-ci lui conseille de refuser ce projet.

Villa CARMEN :

Déjà présenté lors d'un conseil précédent, le problème de l'ancienne sente et du passage d'échelle qui entourent la maison. Monsieur le Maire a consulté le notaire afin de revendre au propriétaire de la Villa Carmen ces deux bouts de terrain et supprimer cette anomalie. Le conseil municipal doit prendre une décision de désaffectation, faire borner et enregistrer aux services départementaux. Le prix de vente tiendra compte de ces opérations.

Le conseil approuve à l'unanimité la décision de désaffectation.

Vente du terrain au maraicher :

La vente de la parcelle permettant à Monsieur COUSIN, le maraicher l'accès à son terrain, serait imminente d'après le notaire.

DOMAINES :

La DGFIP, direction générale des finances publiques annonce la dissolution des Domaines. Leurs attributions seront confiées au PED (Pôle d'évaluation domanial) désormais régional basé à Beauvais.

Maintien de vigipirate :

Des fiches pratiques ont été adressées aux mairies et des consignes ont été réitérées concernant rentrée des classes, manifestations publiques...

Opération Brioches :

L'APEI de Laon sollicite les communes pour réaliser la vente de brioches.

L'opération Brioches aura lieu les 6, 7 et 8 octobre.

GAZ :

L'installation du coffret Gaz de la salle REMY a été effectuée conformément aux préconisations de la mairie.

Electricité champ Marot :

Une réunion de chantier a lieu le 20 septembre avec ENEDIS concernant la rénovation complète du réseau électrique du champ Marot. Cette réfection nécessaire ne sera pas à la charge de la commune.

Les travaux commenceront le 2 octobre et sont prévus pour durer 5 semaines.

Reprises de concessions :

Elles sont quasiment terminées. La facture de M. GUIBERT est arrivée. La subvention va pouvoir être demandée.

D'ici au 11 novembre 2018, il y aura peut-être la possibilité de réhabiliter une tombe d'un soldat « mort pour la France ».

Le robinet du cimetière ayant déjà été retrouvé ouvert, gaspillant l'eau, Nadège DELPECH demande d'étudier la possibilité d'installer un robinet à bouton poussoir.

Centenaire :

Jean-Jacques REMY rappelle que Madame Margueritte PORTELETTE, Brancourtoise aujourd'hui en maison de retraite à BRAINE aura 100 ans le 23 octobre prochain. Le conseil municipal décide de lui envoyer un bouquet.

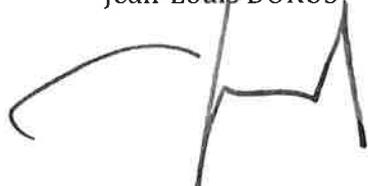
Prochain conseil :

La date du prochain conseil est fixée au mardi 10 octobre 2017.

La séance est levée à 21h00.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOECK